

Compte-rendu de la réunion ANAVB en Visioconférence le lundi 05 juillet 2021 à 18h30

Il a été décidé par le bureau exécutif de l'ANAVB qu'une réunion ait lieu en visio-conférence ce lundi 05 juillet 2021.

Etaients présents :

Le Président Claude BARTHES, le Vice-président Jean-Pierre BEGU, Président-Doyen Président de la Commission « Conseil des Sages » Jean-Jacques PARIZEL-JAMES, le Trésorier Michel GUEVENOUX, le Trésorier adjoint Jean SCOTTO D'ARDINO, le Secrétaire Daniel DUCROQUET.

Les autres membres sont excusés.

18h30 : ouverture de la réunion par le Président de l'association Claude BARTHES.

Michel GUEVENOUX, nous fait un compte-rendu de sa présence au comité directeur de l'AFCAM en qualité de représentant ANAVB.
Il participe avec une équipe à la création d'une nouvelle plaquette de l'AFCAM.

Claude BARTHES fait part des lectures de nombreux comptes rendus concernant les diverses commissions fédérales : discipline et appel. Il en profite pour remercier le conseiller juridique.

A ce jour nous n'avons pas connaissance du pv de la CCA mais nous en profitons pour évoquer le cas de Fabrice Collados qui s'était vu retirer sa participation aux JO mais vu ses performances lors de la VNL avait été réintégré dans le panel des arbitres retenus pour les JO.

Concernant la comptabilité de l'association, Michel GUEVENOUX nous informe le maintien des comptes financiers. Nous comptons environ le même nombre d'adhésions que l'année précédente.
Il n'y a pas de problème de trésorerie.

Quant à l'informatique et notre site, Jean-Jacques PARIZEL-JAMES prévient le bureau que l'hébergeur du site informatique va disparaître avec le départ du responsable. Des idées sont échangées avec les membres du bureau de façon à résoudre ce problème de support informatique. Mais, cela paraît difficile.

Michel GUEVENOUX demande à Jean-Jacques de prendre contact avec l'ancien responsable informatique afin de trouver une solution et apporter des renseignements concernant la mise en place d'un nouvel hébergeur.

Avant de clôturer la séance, nous avons mis en évidence une loi du 13 juin 2021 concernant la formation des arbitres aux gestes qui sauvent. [Décret n° 2021-758 du 11 juin 2021, JO du 13](#)

Le décret est lisible sur notre site :

http://anavb.fr/downloads/archives/2021/MINISTERE/joe_20210613_0136_0024.pdf

Après ces échanges, fin de la réunion à 20h00.

Le Président

Claude BARTHES

Le Secrétaire

Daniel DUCROQUET